



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

biocarburants

Question écrite n° 35648

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le secrétaire d'État aux transports et à la mer sur les initiatives pour favoriser le recours aux biocarburants. La France a produit 20 000 hectolitres d'éthanol et 300 000 hectolitres de diester en 2002. Cette production est analogue à celle de 1992 et traduit le retard que prend notre pays alors que la production d'éthanol atteint 2,9 millions d'hectolitres en Europe, 76 millions aux États-Unis et 122 millions au Brésil. Ce retard persistant met la France en difficulté pour répondre aux objectifs fixés par la Commission européenne qui a adopté le 8 mai 2003 une directive pour la promotion des biocarburants selon laquelle la vente de biocarburants doit représenter 2 % de celle de l'essence et du gazole dans l'Union européenne d'ici 2005, avec obligation de transposer cette directive en droit national au plus tard le 31 décembre 2004. Elle lui demande quelles mesures il compte édicter afin de respecter les obligations posées par la directive européenne. - Question transmise à M. le ministre de l'écologie et du développement durable.

Texte de la réponse

Le ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, des questions relatives aux biocarburants. Le Gouvernement a soutenu de longue date le développement de ces filières, par le biais d'une défiscalisation dont le montant annuel atteint actuellement environ 180 MEUR. Le plan Climat, rendu public le 22 juillet 2004, et l'adoption du projet de loi d'orientation pour l'énergie, actuellement en débat au Parlement, devraient marquer une étape supplémentaire en faveur de ces filières puisque l'objectif indicatif d'incorporation de 5,75 % de biocarburants dans les carburants routiers en 2010 de la directive du 8 mai 2003 visant à promouvoir l'utilisation des biocarburants est retenu comme un engagement. Cet engagement a été confirmé lors du conseil des ministres du 19 août dernier par le Président de la République qui a souligné la très grande importance qu'il attache au développement des bioénergies pour des raisons agricoles, environnementales et énergétiques et a souhaité la mise en place dès le 1er janvier 2005 d'un plan de développement des biocarburants. Ce plan vient d'être annoncé par le Premier ministre le 7 septembre et prévoit un triplement de la production d'ici à 2007, soit un supplément de 800 000 tonnes de biocarburants. Des appels d'offres pour quatre nouvelles usines de production seront lancés dans les prochains mois et les marchés seront attribués au printemps 2005.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35648

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mars 2004, page 1990

Réponse publiée le : 7 décembre 2004, page 9723